

Adresse des citoyens de la commune de Foix à la Convention nationale, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens de la commune de Foix à la Convention nationale, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 463-464;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21632_t1_0463_0000_7

Fichier pdf généré le 04/10/2019

commencé plutôt, c'est qu'il étoit hors de votre puissance d'en fonder plutôt le règne. Le plus odieux comme le plus sanguinaire des tyrans enchaînoit vos vœux paternels. Votre courage en a purgé la nature. L'affreuse terreur ne poursuit plus que le mauvais citoyen, que l'âme criminelle. Partout l'homme probe, l'ami de la patrie, respire en paix. Augustes Représentans, pourriez-vous n'être pas l'objet de notre affection la plus chère? Nos coeurs seroient donc fermés à la reconnaissance. Ah! que ne vous est-il donné d'être tous les heureux témoins du concours de bénédictions dont retentissent et que vous adressez déjà plusieurs millions de familles! Transportés par ces accens de la félicité, et pouvant justement y contempler votre ouvrage, vous recueilleriez dans toute sa plénitude, la haute récompense qui vous est due.

Vive à jamais la République. Vive la Convention; et, par elle, l'empire éternel de la justice et des autres vertus!

Ardres, le 28 vendémiaire, l'an 3 de la République Française une et indivisible.

Suivent 82 signatures.

s'

[*La société populaire régénérée de Castres à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III*] (82)

Égalité, Liberté.

Représentants du Peuple.

Nos adresses vous avoient déjà fait connaître l'esprit qui nous animait et c'est celui de tous les sincères amis de la République.

Nous attendions avec la plus vive impatience le moment où nos ames pourroient se livrer ouvertement et sans crainte aux mouvements que la justice, la raison et la nature ne pouvaient que leur inspirer, et votre immortelle adresse au peuple français remplit le plus désiré de nos souhaits.

Cette adresse a été lue dans notre séance d'aujourd'hui, quelle joie n'a-t-elle pas inspirée? que ne pouviez vous lire dans tous les coeurs les vœux qu'ils faisoient pour votre conservation et que n'étiez vous présents pour entendre les cris répétés de Vive la Convention nationale.

Représentants du peuple, plus d'intriguants, plus d'ambitieux, plus de dominateurs, sûreté pour les personnes et les propriétés; justice pour tous, union des patriotes, sévérité contre les ennemis du peuple et vive la Convention nationale.

Les membres composant le bureau.

CARAYOU, président et 4 autres signatures.

t'

[*Les citoyens de Tonnerre réunis au temple de l'Éternel à la Convention nationale, le jour de la fête des Victoires, le 30 vendémiaire an III*] (83)

Citoyens Représentans.

C'est au milieu des triomphes de la patrie qu'est venu se confondre aux élans de nos ames le saint enthousiasme de la vertu.

Jamais les citoyens de Tonnerre n'oublieront le jour mémorable où réunis sous les yeux du dieu de la nature, ils ont entendus dans un commun transport, la lecture de votre adresse au peuple français. Les grandes vérités qu'elle renferme ont été senties par tous les coeurs; elles nous ont annoncé l'aurore du bonheur, le règne de la justice et de la vertu; les voutes ont retenties de nos acclamations et les échos ont mêlés aux accens de la gloire, les accens de la félicité.

Recevez, Citoyens Représentans, l'assurance de notre entier dévouement; jamais nous n'avons connus d'autre point de ralliement que la Convention nationale, nous sommes inébranlables dans notre attachement pour elle.

FOURCADE, agent national, HEMURARD président et 140 autres signatures.

u'

[*Les citoyens de la commune de Foix à la Convention nationale, le 4 brumaire an III*] (84)

Liberté, Égalité, paix aux bons, guerre aux méchants.

Legislateurs,

La lecture de votre adresse au peuple français a été entendue avec la plus vive attention et applaudie avec enthousiasme dans le temple de l'être suprême. Comment n'eut elle pas excité nos transports, puisqu'elle retrace les sentimens que nous nous fesons gloire de professer! Oui, Législateurs nous disons comme vous et nous disons avec vous, guerre aux intrigues et aux ambitieux; justice sévère aux méchants, protection aux faibles; vengeance aux opprimés, respect à la vertu, honneur au désintéressement obéissance à la loi, haine à tous les être immoraux et hypocrites: tels sont vos sentimens, tels sont ceux qui nous animent et qui nous dirigerons sans cesse.

Constamment unis à la Représentation nationale, ne voyant qu'en elle notre guide et notre salut, nous seconderons vos travaux par notre surveillance, notre énergie, nos sacrifices et

(83) C 325, pl. 1411, p. 12.

(84) C 325, pl. 1411, p. 36. *Bull.*, 16 brum.; *M. U.*, XLV, 283-284. Cette adresse est lue par Clauzel.

(82) C 325, pl. 1411, p. 10.

notre fermeté à protéger, à soutenir et à venger s'il le faut les droits sacrés du peuple et de l'humanité.

Union, salut et fraternité.

GARIÉ, *instituteur*, Alexandre DU PARC, *lieutenant de gendarmerie*, ESQUERRE, *officier de santé*, FONTES, *imprimeur du département*, ANDRIEU, *orfevre*, CHAUMAZET, *juge président du tribunal civil*, ARISPURE, *greffier du tribunal civil et 116 autres signatures.*

20

Les citoyens Guillaume Choucheiron, notaire public, et Bernard Lacour, huissier à Vincent de Connezac [ci-devant Saint-Vincent-de-Connezac], **département de la Dordogne, font offrande du montant de la liquidation de leurs offices.**

Mention honorable, insertion au bulletin (85).

[*Guillaume Choucheiron et Bernard Lacour à la Convention nationale, Ribérac le 5 brumaire an III*] (86)

Législateurs,

Recevés de deux amis de la patrie, recevés notre reconnaissance pour le courage énergique que vous avés montré dans tous les moments ou la patrie a couru quelques dangers et pour le vif intérêts que vous prenés au bonheur du peuple qui secondera toujours vos généreux efforts pour le triomphe de la liberté et de l'égalité.

Acceptés pour la patrie l'offrande que lui font de leur office deux de ses plus fidelles enfans. Salut et fraternité.

CHOUCHEIRON, LACOUR.

[*Extrait des registres de la société populaire de Vincent de Connezac, sous la présidence de Joseph Savy, séance du 30 messidor an II*] (87)

L'un des sossétaires, Bernard Lacour ayant demandé et obtenu la parole a dit qu'il déclarait offrir et faire dont a la patrie de la finance de son office d'huissier quoique non encore assuré de la liquidation et a demandé acte de sa declaration sur quoi l'assemblée ayant manifesté sa satisfaction de voir dans l'un de ses frères un témoignage de civisme et de devouement pour la chose publique d'autant plus précieux qu'il lui a parut très important en proportion de ses facultés et que d'ailleurs une pareille offrande est une suite des sacrifices nombreux que fait journellement a la patrie le citoyen Lacour de son tems et de ses talens :

(85) P.-V., XLIX, 8.

(86) C 323, pl. 1379, p. 13. *Bull.*, 25 brum. (suppl.).

(87) C 323, pl. 1379, p. 14.

En a ordonné une mention honorable sur ses registres et sur la motion de quelques membres tendantes a ce qu'il fut donné toute la publicité que peut mériter un tel acte de civisme, l'assemblée (après une brève discussion) a arrêté que copie du present procès-verbal seroit extraite de ses registres et renvoyée aux membres composant le comité de surveillance révolutionnaire scéant dans la commune de Ribérac, lesquels membres seroient invités à adopter dans leurs sagesses les mesures ulterieures pour opérer en definitive l'exécution de cette offrande.

Le président de la société.

Joseph SAVY.

Sous la présidence de Bernard Lacour, l'un des sociétaires, Guillaume Choucheiron ayant demandé et obtenu la parole, a dit offrir et faire dont a la patrie de la finance de son office de notaire, liquidé a la somme de 456 L 4 s en conformité de la lettre officielle du citoyen Henri Bernard Montigin directeur et caissier du bureau général de liquidation en corespondance a Paris et a demandé acte tant de sa déclaration que du depot de la lettre cy mentionnée qu'il déclare faire sur le bureau ensemble le certificat delivré pour le directoire du district de Ribérac.

Surquoi l'assemblée ayant manifesté meme satisfaction sur la conduite dudit Guillaume Choucheiron, que sur celle de Bernard Lacour, en a ordonné la mention honorable sur ses registres et envoy de la copie du present procès verbal avec la pièce cy mentionnée au comité de surveillance révolutionnaire du present district, qui sera egallement invité à adopter dans sa sagesse toutes les mesures ultérieures pour opperer l'exécution de cette offrande.

Bernard LACOUR, *président.*

21

La commune de Donzy, département de la Nièvre, rappelle le don qu'elle a fait au mois de pluviôse, de l'argenterie de son église montant à trente-neuf marcs cinq gros.

Mention honorable, insertion au bulletin (88).

[*Note de la commune de Donzy à la Convention nationale, s. d.*] (89)

Au mois de pluviôse dernier, la commune de Donzy, département de la Nièvre a fait don à la patrie de l'argenterie de sa ci-devant église, montant à 39 marcs cinq gros.

(88) P.-V., XLIX, 8.

(89) C 323, pl. 1379, p. 15. *Bull.*, 20 brum. (suppl.).